

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS :** M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 30/05/2023

M. Cyril DROUIN est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-06/03**

**OBJET : ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 – FIXATION DES PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET AVENANT AU MARCHÉ**

Madame Jocelyne GUIBERT, adjointe en charge des affaires scolaires, explique qu'il convient de fixer les tarifs des repas servis au restaurant scolaire qui seront facturés par la Commune pour l'année scolaire 2023-2024,

Considérant les prix des repas facturés par le prestataire à la rentrée 2023/2024 (+13%),

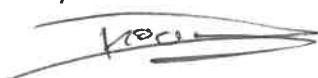
Sur proposition de la Commission « Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire », le Conseil Municipal décide de fixer les prix des repas pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi :

		4,5 composants	5 composants
<u>Maternelle/Primaire</u>	<i>Enfant régulier (3 ou 4 jours /sem)</i>	4,45 €	
	<i>Enfant occasionnel</i>	4,85 €	
	<i>Adultes servis au Restaurant</i>		7,50 €
<u>Centre de Loisirs Croq</u>	Enfants et adultes	4,45 €	
<u>Collège</u>	<i>Collégien Livré</i>	3,55 €	3,60 €
	<i>Adulte livré</i>		6,00 €

Comme le précise le tableau ci-dessus, la Commune laisse une latitude à la Direction du Collège pour choisir s'elle souhaite rester sur une prestation comprenant 4.5 composants pour ses élèves ou repasser sur une prestation avec 5 composants. La Commune appliquera, lors de sa refacturation, le tarif adéquat en conséquence.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Cyril DROUIN



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY